

<https://www.ameSSI.org/Beljanski-la-persecution-continue>



# Beljanski : la persécution continue

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Dr Mirko Beljanski

-



Date de mise en ligne : jeudi 1er juillet 2004

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

# Sommaire

- [Beljanski : la persécution continue](#)

## Beljanski : la persécution continue

Associé à la persécution judiciaire par laquelle la mafia pharmaceutique tente de museler les continuateurs de l'oeuvre du professeur Beljanski, la Ligue contre le Cancer avait obtenu près de cinq mille euros au titre du préjudice moral (?) contre Gérard Weidlich, alors président du CIRIS.

Une condamnation d'autant plus scandaleuse que Weidlich, lui-même « miraculé Beljanski », avait été inculpé sur sa demande pour avoir accès au dossier et par solidarité avec le professeur Beljanski.

Maître-nageur sauveteur CRS, il avait en effet contracté la maladie en accomplissant son devoir (bouche-à-bouche sur un noyé lui-même atteint du sida).

De nombreux donateurs de la Ligue, scandalisés, ayant fait savoir au président de la Ligue qu'ils suspendaient leurs dons, le professeur Henri Pujol s'était engagé par écrit à « ne pas soumettre M. Weidlich à un harcèlement de la part de la Ligue pour les sommes dues ».

C'était un mensonge : deux ans après cette promesse, Weidlich est toujours contraint de verser deux cent cinquante euros par mois à ses persécuteurs.

C'est que la mafia médicale continue à poursuivre de sa haine jalouse le fantôme du professeur Beljanski, mort de chagrin et d'épuisement.

Mais pendant ce temps, les erreurs scandaleuses dues au mépris du malade, à l'incompétence ou à l'automatisme continuent de tuer autant sinon plus que les accidents de la route.

Un témoignage récent de malade montre à quel degré de nullité en est arrivée une certaine médecine en France.

Monsieur M., octogénaire de Montpellier, apprend à la suite d'une consultation pour un oedème de la jambe qu'il souffre d'un cancer du rein avec thrombose des veines caves supérieures et inférieures.

En dépit des très gros risques liés à une intervention aussi lourde sur un homme âgé, le médecin décide d'opérer « d'urgence ». Ladite urgence étant relative puisqu'en raison de la pénurie de personnel provoquée par les trente-cinq heures et la réduction des budgets de l'assistance publique, Monsieur M. devra attendre huit jours à l'hôpital pour être préparé à l'intervention.

Au matin, une soignante lui ordonne d'avaler quatre gros comprimés. Monsieur M. identifie un produit qui lui avait déjà été ordonné pour une arythmie bénigne et s'étonne d'une prescription qu'il croit surdosée. La soignante

condescend à vérifier. Il y avait en effet une « légère erreur » : le proscripteur avait distraitemment écrit « quatre comprimés par jour » au lieu d' « un comprimé quotidien pendant quatre jours ».

S'il n'avait pas réagi, Monsieur M. aurait probablement été foudroyé par un collapsus cardiaque. Il en fait la remarque au chef de service. Réponse : « Quand je fais des remarques au personnel, on me fout un syndicat dans les pattes. »

Au soir de la veille de l'intervention, le médecin annonce à Monsieur M. que finalement, en raison de son âge, il annule tout. Sur quoi, il s'en va en laissant Monsieur M. méditer sur sa dernière promesse : « Vous en avez pour trois mois au plus. »

A minuit, Monsieur M. est réveillé par un aide-soignant. On vient le raser pour le préparer à l'opération qui aura lieu à l'aube !

Excédé, Monsieur M. signe son bon de sortie et rentre chez lui.

Quelques temps plus tard, on lui prescrit une embolisation du rein (injection d'un produit empêchant la circulation sanguine et censée « affamer » la prolifération cellulaire). L'intervention manque tuer le malade à la suite d'une réaction hyperthermique. Trois mois plus tard, nouvelle embolisation. Cette fois, le produit injecté par erreur dans les artères lombaire et gonadique, provoque des souffrances intolérables et, six mois plus tard, il faut procéder à l'ablation d'un testicule nécrosé. Ayant constaté les brillants résultats de la médecine... légale, Monsieur M. se tourne alors vers les produits Beljanski. Dix mois plus tard, un pet-scanner permet aux médecins abasourdis de constater la disparition du cancer du rein et des métastases.

Aujourd'hui, Monsieur M. à qui son premier médecin concédait trois mois de survie, peut écrire avec un recul de trente mois : « A quatre-vingt-un an, je mène une vie normale ».

Le Libre Journal

<http://www.francecourtoise.info/04/...> [http://www.francecourtoise.info/04/326/page.php?id=12nou]